

Énoncé des droits des personnes à la recherche de services

Nom : _____

Date : _____

Lorsque vous faites appel à notre organisme pour obtenir des renseignements et des services, vous avez les droits suivants :

1. Vous avez le droit de vous sentir et d'être en sécurité.

- a. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que vous vous sentiez en sécurité lorsque nous travaillons ensemble.
- b. Vous avez le droit de nous le dire lorsque vous ne vous sentez pas en sécurité. Nous vous écouterons.
- c. Nous avons une politique de tolérance zéro à l'égard des mauvais traitements. Cela signifie que nous ne vous ferons aucun mal. Si vous nous dites que quelqu'un vous a fait du mal, nous vous aiderons.

2. Vous avez le droit d'obtenir les services de la façon qui vous convient.

- a. Vous pouvez choisir l'endroit où vous souhaiteriez recevoir les services. Ce pourrait être à votre domicile, à notre bureau ou ailleurs, par exemple, un endroit où vous recevez déjà du soutien.
- b. Vous pouvez être accompagné à la réunion. Si vous avez moins de 16 ans, votre parent ou tuteur doit vous accompagner.
- c. Nous travaillerons avec vous pour nous assurer que vous comprenez bien ce qui se passe.
- d. Nous répondrons avec plaisir à vos questions.
- e. Nous pouvons vous offrir des services en français. Il vous suffit d'en faire la demande.
- f. Notre bureau est accessible aux personnes en fauteuil roulant.

3. Vous avez le droit d'être traité avec respect.

- a. Vous êtes la personne la plus importante, et nous vous traiterons ainsi.
- b. Nous travaillerons ensemble. Vous prendrez part à toutes les réunions et décisions. Vous pouvez choisir la mesure dans laquelle vous participerez. Nous vous écouterons. Nous voulons connaître votre opinion.

4. Vous avez droit à votre vie privée.

- a. Nous préserverons la confidentialité de vos renseignements. Nous les communiquerons à d'autres personnes ou services uniquement si vous nous y autorisez.
- b. Nous protégerons vos renseignements personnels et les conserverons dans un endroit privé, à l'abri des regards et hors de la portée des personnes qui ne doivent pas y avoir accès.
- c. Si une personne non autorisée voit vos renseignements (c'est ce qu'on appelle une atteinte à la vie privée), nous vous en informerons et vous expliquerons les mesures que nous prendrons à cet égard. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour nous assurer que cela ne se reproduira plus.
- d. Lorsque nous nous rencontrerons, ce sera dans un endroit où votre vie privée sera protégée.
- e. La loi stipule que certains renseignements ne peuvent demeurer confidentiels. Cela a pour but d'assurer votre sécurité. Si vous nous confiez avoir été victime ou témoin de mauvais traitements, nous devons le signaler à la police. Si vous avez moins de 16 ans, nous devons appeler la Société d'aide à l'enfance.

5. Vous avez le droit de prendre vos propres décisions.

- a. Nous vous informerons des services et des soutiens que nous jugeons utiles pour vous. Vous pouvez les accepter ou les refuser. Nous respecterons vos choix. Si vous avez besoin de la permission de votre parent ou tuteur, celui-ci prendra la décision finale.
- b. Vous avez le droit d'obtenir tous les renseignements dont vous avez besoin pour faire un choix éclairé.
- c. Certaines personnes ont besoin d'aide pour prendre des décisions. Vous avez le droit de demander l'aide d'une personne que vous connaissez et en qui vous avez confiance pour réfléchir à vos options.

6. Vous avez le droit de faire partie de la communauté.

- a. Vous avez le droit de découvrir des activités qui vous plaisent et de participer à la vie communautaire. Nous vous tiendrons au courant des activités qui pourraient vous intéresser.
- b. Vous avez le droit d'avoir des rêves et des objectifs. Nous vous informerons des services et des soutiens susceptibles de vous aider à atteindre vos objectifs.